

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1999 B 00474

Numéro SIREN : 422 889 469

Nom ou dénomination : GGL GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt 12170

GGL GROUPE
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 000 euros
Siège social : Les Centuries III
111 Place Pierre DuhemBP84
34935 MONTPELLIER Cedex 9
422 889 469 RCS MONTPELLIER

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de Montpellier

Le soussigné Jacques GUIPPONI,

Agissant en qualité de Président de la société GGL GROUPE, société par actions simplifiée au capital de 50 000 000 euros, dont le siège social est Les Centuries III 111 Place Pierre DuhemBP84, 34935 MONTPELLIER Cedex 9, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 889 469 RCS MONTPELLIER,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société GGL GROUPE a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 Décembre 2021,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

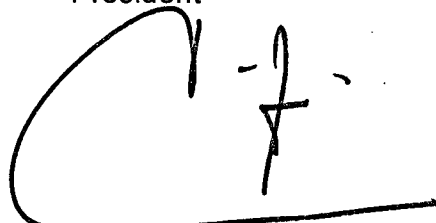
Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

Suite au rachat de titres de sociétés Lilloises, nous sommes dans l'obligation de réorganiser le service Comptable et Financier du Groupe, dont la gestion est devenue complexe au vue de la distance (Lille / Montpellier) nous séparant de ces nouvelles filiales.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société GGL GROUPE qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à MONTPELLIER
Le 20 juin 2022

Jacques GUIPPONI
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of vertical strokes and a horizontal line at the end.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
9 RUE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

NOUS, NADINE BAPTISTE PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER
VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26 , L 241-5 , L 225-100 , ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE
AUTORISONS:

GGL GROUPE
111, Place Pierre Duhem Bp 84
Les Centuries III
34935 MONTPELLIER CEDEX 9
NUMERO RCS :422 889 469
1999 B 474

A PROLONGER JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2022
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

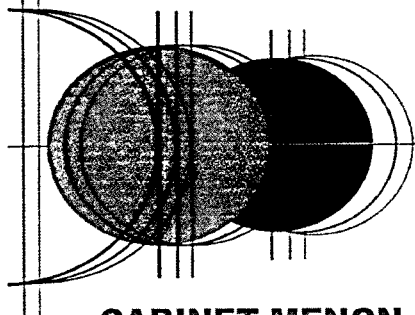
FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE - 1 JUIN 2022

LE GREFFIER ASSOCIE

N. AZAUBERT

PI/ LE PRESIDENT
Le Juge délégué

En conséquence,
La République Française mande et ordonne :
à tous Huissiers de Justice sur ce requis de mettre ladite déci-
sion à exécution. Aux Procureurs Généraux et aux Procureurs
de la République près les Tribunaux de Grande Instance d'y
tenir la main.
A tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter
main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de
ce, la présente Grosse certifiée conforme à la minute, a été
dénée, scellée et délivrée par le Greffier en Chef soussigné.

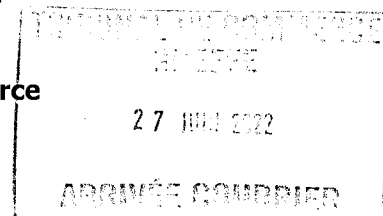


CABINET MENON

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Cité Judiciaire Méditerranée
A l'attention de Mr le Président du
Tribunal de Commerce
9 Rue de Tarragone
34070 MONTPELLIER

A Montpellier,
Le 24 Juin 2022.

Objet : Requête auprès de Mr le Président du Tribunal de Commerce



Monsieur le Président,

Vous trouverez sous ce pli la Requête de notre client, la SAS GGL GROUPE, vous demandant de bien vouloir proroger le délai de réunion des associés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Sont joints à ce dossier :

- La Requête en 2 exemplaires originaux,
- L'ordonnance à compléter par vos soins en 2 exemplaires également,
- Une procuration,
- Un chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce d'un montant de 34.63€.

Nous vous remercions par avance de vos diligences et de l'attention que vous porterez à notre dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Service Juridique

Cabinet Frédéric MENON et Associés
Expertise Comptable
395 Rue Maurice Bédart
34080 MONTPELLIER
834 389 454
Tel : 04.99.61.40.40

395, rue Maurice Bédart 34080 MONTPELLIER
Tél : 04 99 61 40 40 Fax : 04 99 61 40 41
E-mail : maguelonne.maniabal@cabinet-menon.net

Membre d'une Association de Gestion Agréée, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom